

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SAS PARC ÉOLIEN DE PASSA EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PASSA

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE/2019192-0001 du 11 juillet 2019 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Passa présentée par la SAS Parc éolien de Passa, siège social 21,rue de Verdun – 34000 MONTPELLIER, représentée par M. Pierre-Alexandre CICHOSTEPSKI, président de la société Eléments, actionnaire de la SAS susvisée, **pendant une durée de 33 jours du lundi 26 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus.**

A l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Madame le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné M. Jacques ZOCCHETTO, officier de carrière retraité, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé dans les mairies de Passa (siège de l'enquête), Llauro et Fourques pendant toute la durée de l'enquête.

L'étude d'impact du projet figurera parmi les pièces du dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête ainsi que l'avis rendu sur cette dernière par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et les avis requis et émis conformément aux dispositions de l'article R.187-37 du code de l'environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de ces mairies récapitulées dans le tableau ci-dessous et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser :

- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Passa,
- ou par mail à l'adresse : pref-EPeolienpassa@pyrenees-orientales.gouv.fr .

| Communes | Horaires d'ouverture au public |
|-----------------|---|
| PASSA | Août : du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 Septembre : du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H à 17H00 sauf jeudi après-midi (fermé) |
| LLAURO | Lundi, mardi et jeudi de 14H00 à 17H45 Vendredi de 14H00 à 17H00 |
| FOURQUES | Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 17H00 à 18H00 Samedi matin de 9H00 à 12H00 |

Les observations transmises par mail seront annexées aux registres par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

Ces observations, ainsi que le dossier de demande pourront être consultés pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture, à l'adresse « <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr> » rubrique « publication » puis « enquête publique et autres procédures » puis « ICPE »

Le dossier pourra également être consulté sur le poste informatique situé en préfecture, rue Bardou Job aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous en téléphonant au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de département, bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'enquête.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Timothy KRUGER, chef de projet (tel : 07.83.92.75.02 – courriel : timothy.kruger@elements.green)

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

Commune de Passa

| | |
|----------------------------|------------------|
| Lundi 26 août 2019 | de 9H00 à 12H00 |
| Mercredi 11 septembre 2019 | de 14H00 à 17H00 |
| Vendredi 27 septembre 2019 | de 14H00 à 17H00 |

Commune de Llauro


| | |
|--------------------|------------------|
| Jeudi 29 août 2019 | de 14H00 à 16H00 |
|--------------------|------------------|

Commune de Fourques

| | |
|-------------------|-----------------|
| Lundi 2 septembre | de 9H00 à 12H00 |
|-------------------|-----------------|

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi que dans les mairies de Passa, Llauro et Fourques du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Ludovic PACAUD